

DCM22_115

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ENTRE LA VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES ET
L'ASSOCIATION « MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO »**

Le Maire de la Ville de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n° 20-109 du 11 octobre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Etienne BERTHIER, conseiller municipal délégué aux sports,

Considérant, que Madame Cécile FLAMAND, Présidente de l'association « MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO » sollicite la mise à disposition du gymnase de La Roue pour un créneau supplémentaire le samedi de 14h à 18h et la suppression d'un créneau le dimanche de 14h à 16h,

Considérant, qu'il est possible de mettre à disposition de l'association « MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO » cet équipement sportif,

Considérant la convention,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du gymnase de La Roue entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO », concernant les changements de la période d'utilisation.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Préfet,
- Mme La Trésorière municipale,

Fait à Fontenay-aux-Roses le 05/09/2022

Etienne BERTHIER
Conseiller municipal délégué aux sports



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.


Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture

05 SEP. 2022

Publication/Affichage le :

Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services

N.Y Henry 

Date de mise en ligne :

14/09/22

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF
ENTRE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES ET
L'ASSOCIATION « MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Fontenay-aux-Roses, représentée par Monsieur Etienne BERTHIER, dûment habilité par l'arrêté du 11 octobre 2021, sise 75 Rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses (92260), ci-après désignée « la Commune » d'une part,

ci-après désignée « la Commune » d'une part,

ET

L'Association MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO représentée par Cécile FLAMAND, Présidente, dont le siège social est situé 21 Rue Antoine Petit à Fontenay-aux-Roses (92260),

ci-après désignée « l'Association » d'autre part,

Préambule :

Une convention à titre gratuit de mise à disposition du gymnase de La Roue a été signée entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association MÔN PHAI THU VÂN-SAN QUYÊN DAO à compter du 1^{er} septembre 2018 et renouvelable par tacite reconduction chaque année sans excéder une durée de 5 ans.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 1 – Période d'utilisation

L'utilisation aura lieu hors vacances scolaires et jours fériés :

- Mardi de 20h à 22h
- Samedi de 14h à 18h

L'Association s'oblige à faire une demande d'utilisation de l'équipement sportif pendant les vacances scolaires au minimum 1 mois avant celle-ci. La réponse sera étudiée en fonction de l'ouverture de l'installation sportive et du planning d'occupation.

Toute modification ou annulation doit être signalée au service des sports.

Le service des sports se réserve le droit de modifier cette utilisation et de récupérer le gymnase de La Roue de façon ponctuelle pour un besoin exceptionnel.

Article 2 : Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention de mise à disposition restent inchangées.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

**Pour l'association
Cécile FLAMAND
Présidente**

**Pour la commune
Monsieur Etienne BERTHIER
Conseiller municipal délégué aux sports**

